



Therme technique et calcul incomprehensible

Par **reg68400**, le **17/02/2016** à **11:46**

Bonjour,

J'aurais une question par rapport à une phrase faite sur un compte rendu d'une arrêtée par rapport à un appel.

J'ai été victime d'un accident, après plusieurs années de procès, une décision a été rendu, l'assurance contre la quel j'étais en procès a fait appel, et sur le compte rendu de l'arrêter, (que j'aurais apparemment perdu) il y a une phrase et un calcul dont j'aimerais avoir des éclaircissements .

Concernant le préjudice de perte de gains professionnels futurs;

-du prix d'un euro de rente a l'âge de 22 ans, jusqu'à l'âge de 60 ans : 25.268 .

Et donc j'aimerais savoir que veut dire la phrase" du prix d'un euro de rente a l'âge de 22 ans" et comment arrive-t-il aux chiffres de 25.268?

En vous remerciant d'avance a toute les personne du forum.